

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05700

Numéro SIREN : 880 171 525

Nom ou dénomination : 2AAZ ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 11919

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2AAZ ENERGIE		64 RUE BELLE DE MAI	
SIRET	8 8 0 1 7 1 5 2 5 0 0 0 2 0	13003 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	43 856	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGTD

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CECADI 142 RUE ALBE 13004 MARSEILLE Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
			Signature OMAR-DJAMA AYANLEY
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>			





# RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2AAZ ENERGIE

du 01/01/2022

Adresse 64 RUE BELLE DE MAI 13003 MARSEILLE

au 31/12/2022

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
<b>Total</b>		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2022 ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
Nom et qualité du signataire <b>OMAR-DJAMA AYANLEY</b> <b>PRESIDENT</b>	
A <u>MARSEILLE</u> le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 64 RUE BELLE DE MAI		13003 MARSEILLE		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 8 0 1 7 1 5 2 5 0 0 0 2 0			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 31122022		
		N-1 31122021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	8 400	2 893	5 507
	Fonds commercial (1) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
	Autres immobilisations corporelles AT	33 942	14 135	19 807
Immobilisations en cours AV				
Avances et acomptes AX				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU			
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts BF			
	Autres immobilisations financières* BH	4 480		4 480
	<b>TOTAL (II) BJ</b>	<b>46 822</b>	<b>17 028</b>	<b>29 794</b>
				<b>34 559</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	10 140		10 140
	En cours de production de biens BN			
	En cours de production de services BP			
	Produits intermédiaires et finis BR			
	Marchandises BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)* BX	144 594		144 594
	Autres créances (3) BZ	42 196		42 196
	Capital souscrit et appelé, non versé CB			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD			
	Disponibilités CF	143 065		143 065
	Charges constatées d'avance (3)* CH			
Comptes de régularisation	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>339 995</b>		<b>339 995</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	<b>386 817</b>	<b>17 028</b>	<b>369 789</b>
				<b>267 030</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	4 480	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....30.000.....)	DA	30 000	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	7 147	8 503	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 900	(1 356)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	102 047	37 147	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	164 000		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	5 068	1 741	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 434	62 123	
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 240	123 560	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		42 459	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	267 742	229 883		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	369 789	267 030		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	267 742	229 883		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		2AAZ ENERGIE				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 007 949	FH		FI	1 007 949	916 132
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 007 949	FK		FL	1 007 949	916 132	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 129	16 751	
	Autres produits (1) (11)					FQ	360	392	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 014 771	933 275
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 096		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	271 361	304 444	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 540	(12 680)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	420 663	499 913	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 836	2 025	
	Salaires et traitements*					FY	150 509	94 355	
	Charges sociales (10)					FZ	47 744	30 677	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	15 147	9 249
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	3 721	118	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	924 617	928 102	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	90 154	5 174	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	90 154	5 174	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C. Guérol - Quadern

**4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2AAZ ENERGIE**

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N		Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			2 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			2 000	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 117		495	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 798		8 035	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	7 915		8 530	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(7 915)		(6 530)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ				
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK	17 339			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 014 771		935 275	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	949 870		936 632	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	64 900		(1 356)	
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 129		16 751	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) <small>(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)</small>	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
	obligatoires	A9				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8				
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> <small>(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)</small>		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES		4 117				
CESSION		3 798				
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>	Exercice N					
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	8 400	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	26 122	KZ		LA	10 800	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 411	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	32 533	LO		LP	10 800	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 100	1U		1V	3 380		
	TOTAL IV				1Q	1 100	1R		1S	3 380		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	42 033	ØH		ØJ	14 180		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		à poste						à la fin de l'exercice		à la fin de l'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	8 400	LW	8 400	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV	6 650	MP	30 272	MQ	30 272	MR	30 272
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	2 740	MS	3 670	MT	3 670	MU	3 670
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IV	9 390	NG	33 942	NH	33 942		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	4 480	2F	4 480	2G	
	TOTAL IV				13		NJ	4 480	NK	4 480	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	9 390	ØL	46 822	ØM	46 822	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE

Néant  \*

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	93	PF	2 800	PG		PH	2 893
<b>TOTAL I</b>		RK	93	RM	2 800	RN		RO	2 893
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	5 951	QI	10 208	QJ	3 799	QK	12 360
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 430	QM	2 139	QN	1 794	QO	1 775
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	7 381	QV	12 347	QW	5 593	QX	14 135
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	7 474	QP	15 147	QQ	5 593	QR	17 028

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW						NY				NZ			
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>														
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>														

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		2AAZ ENERGIE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 480	UV	4 480	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	144 594		144 594						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 504		36 504					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 692		5 692						
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	191 270	VU	191 270	VV				
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	164 000		164 000						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	52 434		52 434						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 409		11 409						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 499		6 499						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	17 339		17 339						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 030		9 030						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 962		1 962						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 068		5 068						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	267 742	VZ	267 742						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>2AAZ ENERGIE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		
				3	1   1   2   2   0   2   2	
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	64 900	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	4 117	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	17 339	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				<b>TOTAL I</b>	WR	86 356
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH		
		- imposées au taux de 19 %		WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	86 356	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	86 356	



Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>2AAZ ENERGIE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	8 503	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	(1 356)		Dividendes	- Autres réserves	<b>ZD</b>						
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions		<b>ZE</b>						
					Report à nouveau		<b>ZF</b>						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	7 147			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZG</b>			7 147			
<b>TOTAL II</b>							<b>ZH</b>			7 147			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	<b>J7</b>			<b>YQ</b>								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>								
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>	170 622		155 566					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	<b>J8</b>			<b>XQ</b>	34 367		23 049					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	109 316		219 750					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	<b>ES</b>			<b>ST</b>	106 358		101 548					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				<b>ZJ</b>	420 663		499 913					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>	1 102							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	<b>ZS</b>			<b>9Z</b>	6 734		2 025					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				<b>YX</b>	7 836		2 025					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				<b>YY</b>	119 958		56 412					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	75 089		65 870					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				<b>OB</b>								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				<b>ZK</b>		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	<b>XP</b>				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b>	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				<b>RG</b>								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				<b>RH</b>									
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>					
	Groupe : résultat d'ensemble.	<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 PEUGEOT 508 BX-35	4 510		2 485		2 025
	2 FORD KA AF-867-NE	2 140		1 314		826
	3 APPLE MACBOOK AIR	940		581		359
	4 IPAD 3	600		404		196
	5 IPAD 3	600		404		196
	6 IPAD 1	600		404		196
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1	(2 025)	(2 025)				
	2	(826)	(826)				
	3	(359)	(359)				
	4	(196)	(196)				
	5	(196)	(196)				
	6	(196)	(196)				
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			(3 798)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
(article 33A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

Désignation de l'entreprise : 2AAZ ENERGIE				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
<b>TOTAL 2</b>				OM	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

[ ]



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 0 1 7 1 5 2 5 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2AAZ ENERGIE

ADRESSE (voie) 64 RUE BELLE DE MAI

CODE POSTAL 13003 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 0 1 7 1 5 2 5 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2AAZ ENERGIE

ADRESSE (voie) 64 RUE BELLE DE MAI

CODE POSTAL 13003 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
<b>44862000 TAXE APPRENTISSAGE &amp; FORMATION</b>			228.97
30/01/2022 OD SALAIRE 01/2022		8.72	
30/01/2022 OD SALAIRE 01/2022		57.16	
28/02/2022 OD SALAIRE 02/2022		6.43	
28/02/2022 OD SALAIRE 02/2022		42.10	
28/03/2022 OD SALAIRE 03/2022		10.54	
28/04/2022 OD SALAIRE 04/2022		13.99	
28/05/2022 OD SALAIRE 05/2022		14.23	
28/06/2022 OD SALAIRE 06/2022		11.38	
28/07/2022 OD SALAIRE 07/2022		9.51	
28/08/2022 OD SALAIRE 08/2022		3.89	
28/09/2022 OD SALAIRE 09/2022		9.57	
28/10/2022 OD SALAIRE 10/2022		15.25	
30/11/2022 OD TAXE APPRENTISSAGE & FORMATIO		14.74	
31/12/2022 OD TAXE APPRENTISSAGE & FORMATIO		11.46	
<b>44863000 PRO BTP</b>			1 599.84
30/01/2022 OD SALAIRE 01/2022		83.97	
30/01/2022 OD SALAIRE 01/2022		78.14	
28/02/2022 OD SALAIRE 02/2022		63.45	
28/02/2022 OD SALAIRE 02/2022		57.01	
28/03/2022 OD SALAIRE 03/2022		98.80	
28/03/2022 OD SALAIRE 03/2022		84.08	
28/04/2022 OD SALAIRE 04/2022		125.11	
28/05/2022 OD SALAIRE 05/2022		127.05	
28/05/2022 OD SALAIRE 05/2022		15.67	
28/06/2022 OD SALAIRE 06/2022		101.42	
28/07/2022 OD SALAIRE 07/2022		84.53	
28/07/2022 OD SALAIRE 07/2022		38.70	
28/08/2022 OD SALAIRE 08/2022		34.45	
28/09/2022 OD SALAIRE 09/2022		84.81	
28/09/2022 OD SALAIRE 09/2022		41.60	
28/10/2022 OD SALAIRE 10/2022		138.11	
28/10/2022 OD SALAIRE 10/2022		104.90	
30/11/2022 OD PRO BTP		133.97	
31/12/2022 OD PRO BTP		104.07	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>67120000 AMENDES ET PENALITES</b>			<b>4 117.00</b>
04/03/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS DE	150.00		
14/06/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS DE	540.00		
29/07/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS	375.00		
30/09/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS	1 125.00		
10/10/2022 BQ CB WEB AMENDE	35.00		
10/10/2022 BQ CB WEB AMENDE	450.00		
14/10/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS DET	75.00		
17/10/2022 BQ TRES AMEND VAD	1 200.00		
17/10/2022 BQ TRES AMEND VAD	75.00		
08/11/2022 BQ BLOCAGE SAISIE ADM TIERS	75.00		
14/12/2022 BQ PAIEMENT CB FORF P. STAT	17.00		
<b>67500000 VNC CESSION D'ACTIFS CEDES</b>			<b>3 797.91</b>
31/12/2022 IM Cession / Rebut au 31/12/2022	2 851.00		
31/12/2022 IM Cession / Rebut au 31/12/2022	946.91		

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	5 507	8 307	2 800	33.71
20500000 CONCESSIONS, DROITS, BREVETS	8 400	8 400		
28050000 AMORT. CONCESSIONS, DROITS, LI	2 893	93	2 800	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 807	25 152	5 345	21.25
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	30 272	26 122	4 150	15.89
21830000 MAT.BUREAU & MAT.INFORMAT	3 670	6 411	2 740	42.75
28182000 AMORT. MATERIEL TRANSPORT	12 360	5 951	6 409	107.70
28183000 AMORT. MAT.BUREAU. INFORM	1 775	1 430	345	24.17
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 480	1 100	3 380	307.27
27500000 DEPOTS & CAUTION. VERSES	4 480	1 100	3 380	307.27
<b>Total II</b>	<b>29 794</b>	<b>34 559</b>	<b>4 765</b>	<b>13.79</b>
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	10 140	12 680	2 540	20.03
31100000 STOCKS MATIERES PREMIERES	10 140	12 680	2 540	20.03
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	144 594	108 717	35 877	33.00
41100000 CLIENTS BIENS & SERVICES	144 594	108 717	35 877	33.00
AUTRES CREANCES	42 196	93 268	51 072	54.76
40100000 FOURNIS. BIENS & SERVICES	79	12 467	12 388	99.37
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS		689	689	100.00
44566000 TVA AUTRES BIENS/SERVICES	22 231	12 035	10 196	84.72
44566500 TVA DED AUTO - IMPORT		25 402	25 402	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	11 842	19 807	7 965	40.21
44570550 TVA COLLECTEE A 5.5 %		22 725	22 725	100.00
44571100 TVA COLLECTEE 10%	2 431		2 431	
44586000 TVA SUR FACTURES NN PARVENUES		143	143	100.00
46710000 46710000	2 695		2 695	
46710001 comptable anterieur	2 918		2 918	
DISPONIBILITES	143 065	17 343	125 722	724.90
51200000 BANQUE PRINCIPALE	141 281	17 059	124 222	728.19
51210000 BANQUE SECONDAIRE	0	0		
51212000 ANYTIME - ANY4434194149	19	19		
51213000 ANYTIME - ANY1350387529	115	115		
51214000 ANYTIME - ANY6217796978	65	65		
51215000 ANYTIME - ANY6223754299	11	11		
51216000 ANYTIME - ANY5529082275	73	73		
53000000 CAISSE	1 500		1 500	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		463	463	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES		463	463	100.00
<b>Total III</b>	<b>339 995</b>	<b>232 471</b>	<b>107 524</b>	<b>46.25</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>369 789</b>	<b>267 030</b>	<b>102 759</b>	<b>38.48</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	30 000	30 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	30 000	30 000		
REPORT A NOUVEAU	7 147	8 503	1 356	15.95
11000000 REPORT A NOUVEAU	7 147	8 503	1 356	15.95
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	64 900	1 356	66 257	NS
<b>Total I</b>	<b>102 047</b>	<b>37 147</b>	<b>64 900</b>	<b>174.71</b>
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	164 000		164 000	
16410000 PRET GARANTIE PAR L'ETAT	164 000		164 000	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 068	1 741	3 327	191.13
45500000 ASSOCIES. CPTES COURANTS	5 068	1 741	3 327	191.13
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	52 434	62 123	9 689	15.60
40100000 FOURNIS. BIENS & SERVICES	52 434	62 123	9 689	15.60
DETTES FISCALES ET SOCIALES	46 240	123 560	77 320	62.58
42100001 SALAIRE ASSADILLAH ASSOUMANI		1 844	1 844	100.00
42100002 SALAIRE AZALI MMADI BACAR		2 607	2 607	100.00
42100005 SALAIRE AYOUB BEKKAYE	601	952	351	36.88
42100006 SALAIRE BENISSA HAMADI		100	100	100.00
42100007 SALAIRE WAHIDULLAH HAYAT		1 688	1 688	100.00
42100008 SALAIRE MAME NDIM	1 937	1 465	473	32.27
42100010 SALAIRE ANTOINE TARAYAN		1 107	1 107	100.00
42100011 SALAIRE INOUSSA ISSA		731	731	100.00
42100012 ABDILLAH AHMED DAHER	1 916	1 411	505	35.83
42100027 SALAIRE IBRAHIM NASSER	2 200		2 200	
42100029 SALAIRE DOUMBIA BAKARY	1 289		1 289	
42100032 SALAIRE CHTAMI ANOUAR	1 064		1 064	
42100033 SALAIRE BOUGHDIRI SAIDA	791		791	
42100034 SALAIRE YILMAZ MUHAMMET	1 611		1 611	
43110000 URSSAF	3 806	3 714	92	2.48
43708000 CIBTP - CAISSE CONGES PAYES	888	4 757	3 868	81.32
43710000 PRO BTP	1 805	3 734	1 929	51.65
44210000 PAS	133	7	126	NS
44400000 is	17 339		17 339	
44570550 TVA COLLECTEE A 5.5 %	1 599		1 599	
44571100 TVA COLLECTEE 10%		261	261	100.00
44571200 TVA COLLECTEE 20%	7 431	71 386	63 955	89.59
44571500 TVA COLL. AUTO - IMPORT		25 402	25 402	100.00
44587000 TVA SUR FAE		2 265	2 265	100.00
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER		130	130	100.00
44862000 TAXE APPRENTISSAGE & FORMATION	229		229	
44863000 PRO BTP	1 600		1 600	
AUTRES DETTES		42 459	42 459	100.00
41100000 CLIENTS BIENS & SERVICES		42 459	42 459	100.00
<b>Total IV</b>	<b>267 742</b>	<b>229 883</b>	<b>37 859</b>	<b>16.47</b>



## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 007 949	916 132	91 817	10.02
70400100 TRAVAUX SOUS TRAITANCE	717 521		717 521	
70610000 PS TVA à 5.5%	153 637	564 090	410 453	72.76
70620000 PS TVA à 20%	65 998	349 430	283 432	81.11
70630000 PS TVA à 10%	46 474	2 612	43 862	NS
70810000 COMMISSIONS	24 319		24 319	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 007 949</b>	<b>916 132</b>	<b>91 817</b>	<b>10.02</b>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 333		5 333	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	5 333		5 333	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 129	16 751	15 622	93.26
79100000 TRANSF CHARGES EXPLOITAT.	1 129	16 751	15 622	93.26
AUTRES PRODUITS	360	392	32	8.24
75800000 AUTRES PRODUITS DIVERS	360	392	32	8.24
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>1 014 771</b>	<b>933 275</b>	<b>81 495</b>	<b>8.73</b>
ACHATS DE MARCHANDISES	5 096		5 096	
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	5 096		5 096	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	271 361	304 444	33 083	10.87
60100000 ACHATS STOCKES MAT. IERES	271 361	304 444	33 083	10.87
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	2 540	12 680	15 220	120.03
60311000 VARIATION STOCKS MARIERES IERE	2 540	12 680	15 220	120.03
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	420 663	499 913	79 250	15.85
60400000 ACHATS D'ETUDES/PREST.SER	58 145	155 566	97 421	62.62
60500000 ACHATS MATERIELS EQUIPMTS	2 265		2 265	
60610200 CARBURANT	29 565	30 569	1 003	3.28
60612000 ELECTRICITE GAZ	7 042	157	6 886	NS
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 016	6 830	815	11.93
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	252	42	210	501.84
61100001 SOUS TRAITANCE SANS TVA	110 212		110 212	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	12 413	9 949	2 464	24.77
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	21 854	11 837	10 017	84.62
61351000 ABONNEMENTS LOGICIELS		786	786	100.00
61400000 CHARGES LOCATIVES & COPRO	100	477	377	79.04
61552000 ENTRET. REPAR. MAT.TRANSF	2 733	8 918	6 185	69.35
61560000 MAINTENANCE	1 041		1 041	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 367	4 920	2 553	51.89
61601000 ASSURANCE MMA BTP RCD	3 675		3 675	
61602000 ASSURANCE VEHICULE	1 781		1 781	
61610000 ASSURANCE PRET	426		426	
61880000 DECHETERIE	3 212	620	2 591	417.71
62260000 HONORAIRES	5 460	2 530	2 930	115.81
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	1 849	1 014	835	82.41
62280000 AUTRES HONORAIRES		3 900	3 900	100.00
62281000 COMM. APPORT. AFFAIRE - TVA	2 850	50 474	47 624	94.35
62282000 COMM. APPORT. AFFAIRE - EX TVA	3 999	32 742	28 743	87.79
62283000 COMM. APPORT. AFFAIRE - IMPORT	93 434	127 009	33 575	26.44
62284000 REM. INTERM. LK PAIE	1 724	2 081	357	17.16

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
62300000 PUBLICITE	137		398	262 65.72
62310000 REFERENCEMENTS	984		880	104 11.82
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE			300	300 100.00
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS			1 076	1 076 100.00
62500000 DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECE	7 302			7 302
62510000 VOYAGES DEPLAC. SALARIES	8 042		17 339	9 297 53.62
62520000 VOYAGES DEPLAC. DIRECTION	18 203		13 088	5 115 39.08
62560000 MISSIONS	1 792		7 280	5 488 75.39
62561000 NOTE DE FRAIS			3 278	3 278 100.00
62570000 RECEPTIONS	2 736		1 537	1 200 78.06
62600100 AFFRANCHISSEMENT	241		919	678 73.82
62600200 TELEPHONE ET TELEX	3 195		1 606	1 589 98.93
62600300 ADHESION EN LIGNE	690			690
62601000 ABONNEMENT TOTAL	316			316
62620000 ABONNEMENT RADIUS	32			32
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASS.	4 098		1 342	2 756 205.31
62780000 FRAIS BANCAIRES ANYTIME			88	88 100.00
62880000 AUTRE COTISATION	480		360	120 33.33
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>7 836</b>		<b>2 025</b>	<b>5 810 286.92</b>
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	980			980
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE	410		500	90 18.05
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	3 429		1 395	2 034 145.80
63511000 CFE	1 102			1 102
63512000 CVAE			130	130 100.00
63540000 PARCS ENCHERE	141			141
63580000 AUTRES DROITS	1 774			1 774
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>150 509</b>		<b>94 355</b>	<b>56 154 59.51</b>
64110000 SALAIRES. APPOINTEMENTS	128 872		81 328	47 544 58.46
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 754		4 738	5 016 105.88
64140000 INDEMNITES/AVANTAG.DIVERS	10 027		7 968	2 059 25.84
64143000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 856		321	1 535 478.04
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>47 744</b>		<b>30 677</b>	<b>17 067 55.64</b>
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	10 140		11 529	1 388 12.04
64520000 COTISATION MUTUELLE	3 858			3 858
64530000 COTIS. RETRAITE NON CADRE	2 503		2 449	54 2.20
64540000 COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 599		2 660	2 939 110.51
64550000 CHARGES SOC.SUR CONGES PAYES			11 975	11 975 100.00
64560000 COTISATIONS PRO BTP			2 065	2 065 100.00
64580000 COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	25 645			25 645
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>15 147</b>		<b>9 249</b>	<b>5 898 63.77</b>
68111000 DAP. IMMO. INCORP.	2 800		93	2 707 NS
68112000 DOT.AMORT.IMMOB.CORPOR.	12 347		9 156	3 191 34.85
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>3 721</b>		<b>118</b>	<b>3 603 NS</b>
65800000 AUTRES CHARGES DIVERS	3 721		118	3 603 NS
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>924 617</b>		<b>928 102</b>	<b>3 485 0.38</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>90 154</b>		<b>5 174</b>	<b>84 980 NS</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	90 154	5 174	84 980	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL 77500000 VNC ACTIFS CEDES		2 000	2 000	100.00
		2 000	2 000	100.00
<b>Total des Produits exceptionnels</b>		2 000	2 000	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION 67120000 AMENDES ET PENALITES	4 117	495	3 622	731.72
	4 117	495	3 622	731.72
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL 67500000 VNC CESSION D'ACTIFS CEDES	3 798	8 035	4 237	52.73
	3 798	8 035	4 237	52.73
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	7 915	8 530	615	7.21
<b>Résultat exceptionnel</b>	7 915	6 530	1 385	21.21
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69500000 IS	17 339		17 339	
	17 339		17 339	
<b>Total des produits</b>	1 014 771	935 275	79 495	8.50
<b>Total des charges</b>	949 870	936 632	13 239	1.41
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	64 900	1 356	66 257	NS

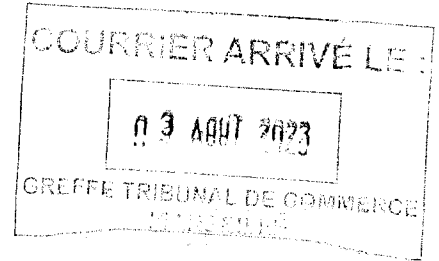


**2AAZ ENERGIE**

*Société par actions simplifiée à associé unique  
au capital de 30 000 euros*

*Siège social : 64 rue belle de mai, 13003 Marseille*

*Siret 88017152500020 RCSMarseille B 880 171 525*



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DU 20/06/2023**

Les associés de la Société *2AAZ ENERGIE* se sont réunis en  
Assemblée générale sur convocation faite par le *Président* adressée par *lettre simple*.

L'Assemblée générale est présidée par *OMAR DJAMA AYANLEH* en sa qualité de *Gérant*.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Rapport de gestion ;
- Affectation du résultat ;

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement  
Communiqués, notamment :

- Le texte des résolutions proposées ;

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

# RÉSOLUTIONS

## 1er RÉSOLUTION – RAPPORT DE GESTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022**, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

## 2ème RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée des Associés décide d'affecter une partie du résultat positif, dans les fonds de la société DJICO, à titre de réserves facultatives, le montant librement défini s'élève à 64 900 € (soixante-quatre mille neuf cents euros).

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

*Le gérant*

*OMAR DJAMA Ayanleh*



*SASU DJICO*

*Représenté par OMAR DJAMA Ayanleh*

~~2AAZ ENERGIE  
64 RUE BELLE DE MAI  
13003 MARSEILLE  
SIRET 88017152500020  
0986162185~~

DJICO  
64 RUE BELLE DE MAI  
13003 MARSEILLE  
SIREN 928898164

CARTE BANCAIRE  
CREDIT MUTUEL  
A0000000421010  
CB  
LE 03/08/23 A 14:17:39  
SELAS ZENOU OUDE  
MARSEILLE  
13006  
2936933 48818276700019  
10278  
#####4983  
CD305C53629148B1  
001 000003 85 C  
MONTANT :

**45,02 EUR**

DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER